

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

séance du 19 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE (pouvoir donné à Françoise HURSON pour les rapports 2023-138 à 2023-142), Valérie TRAISSAC, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Christian KERAUTRET, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON (pouvoir donné à Laurence LEVEE pour les rapports n°2023-123 à 2023-124)

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Guillaume HAMON), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Françoise GALLOUET (pouvoir donné à Christian KERAUTRET), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC),

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-127

AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL – SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

L'Amicale du personnel municipal de la Ville de Langueux met en œuvre des actions sociales et de loisirs à destination des agents de la collectivité.

Ainsi, sur le volet « loisirs », cette association propose aux amicalistes, un voyage tous les deux ans.

En novembre 2023, afin de répondre à l'ensemble des agents intéressés (beaucoup d'agents), deux voyages ont été organisés pour le parc Disneyland, alors qu'en 2022, **à l'occasion des 50 ans** de l'Amicale, deux manifestations avaient déjà eu lieu.

Le Président de l'Amicale du Personnel communal sollicite un examen anticipé de la demande de subvention 2024.

De son côté, l'Amicale s'engage à prévoir davantage d'actions générant des recettes (vide-greniers, vente de repas à emporter, etc).

Au vu des éléments exposés, **je vous propose** :

- De voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 7.000 € qui sera versée en janvier 2024, sur les crédits du budget primitif de l'exercice 2024 ;

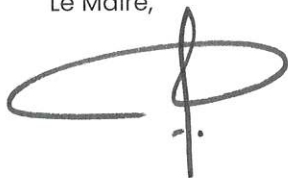
- De compléter éventuellement cette demande de subvention dans la même temporalité que l'ensemble des demandes des associations en 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Langueux, le 20 décembre 2023

Le Maire,



Richard HAAS

Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST

